

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1464

21 mai 2016

SOMMAIRE

100 Azia S. à r.l.	70227	Cidia S.à r.l.	70232
AD Corporate Services S.à.r.l.	70235	Compass Re S.A.	70232
Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.	70227	Compass Re S.A.	70233
Aludev S.A.	70228	Crown Property Invest S.A.	70272
Ambiance Bains s.à r.l.	70228	Culligan International S.à r.l.	70237
Ardennes Invest Sàrl	70226	Diaverum Pooling GP	70271
Armstrong International S.A.	70226	DNAC Luxembourg S.A.	70253
Atalys S.à r.l.	70231	HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l.	70254
Attend	70231	IFE III SICAR	70257
Belron S.A.	70229	Ivavi S.A.	70267
Besti's S.A.	70227	JP Commercial VII S.à r.l.	70265
Besti's S.A.	70228	Kartesia Co-Invest II	70269
Biloba Investissement S.A.	70231	Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Part- ners SCS	70260
Bluefield Energy S.A.	70234	Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l.	70263
BlueOrchard Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	70236	K.S.D. BIH-Luxembourg	70270
Blue Start 222 S.à r.l.	70233	Luxco VC II S.à r.l.	70237
BR 209 Invest S.A.	70230	Luxembourg Amateur Radio Union	70272
Build Holding 2 S.à r.l.	70229	Tsynergie Investment LTD., S.à.r.l.	70234
Build Holding S.à r.l.	70233	Vaniday Global S.à r.l.	70235
Burotel S.A.	70230	Velixia S.à r.l.	70230
Café & Factory S.A.	70272	VersusMind Luxembourg	70235
Capvis Management (Lux) S.à.r.l.	70229	Zafini Holding	70227
Carolux Finance SA	70236	Zogar Management S.A.	70226
Carreaulux S.à r.l.	70232		

Armstrong International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.133.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 10 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ARMSTRONG INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105133, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Hanan GANA-MOUDACHE

Le liquidateur

Référence de publication: 2016079163/19.

(160045709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Ardennes Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.380.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 106/2016 rendu en date du 9 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée ARDENNES INVEST Sàrl, avec siège à L-9636 Berlé, 17, Duerfstrooss, inscrite au RCS sous le numéro B 94.380.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge des tutelles Gilles PETRY et liquidateur Maître Christian HANSEN, Avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

6, Esplanade

L-9227 Diekirch

Référence de publication: 2016079162/19.

(160044487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Zogar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.549.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pour ZOGAR MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2016079079/16.

(160044208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Zafini Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 114.674.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 28. Januar 2016:

Die Mandate des Verwaltungsrates Herr Ralph Bourgnon, Herr Ronald Weber und Herr Thomas Schulz und des Prüfungskommissars Compliance & Control werden bis zur Gesellschafterversammlung welche im Jahr 2022 stattfindet verlängert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. März 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016079076/14.

(160043778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

100 Azia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch/Alzette, 150, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 194.429.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2015 a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Monsieur Pedro Candido RAMIRES ROCHA déclare céder à Madame Eduarda MARQUES FERREIRA, née le 29 janvier 1984 à Pardelha / Mondim (Portugal), demeurant à L-4570 Niederkorn, 190, rue Pierre Gansen, 50 (cinquante) parts sociales.

2. Monsieur Pedro Candido RAMIRES ROCHA donne sa démission comme gérant administratif avec effet immédiat.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079081/15.

(160044438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.703.

—
EXTRAIT

La dénomination sociale ainsi que le siège social de l'associé unique ont été modifiés comme suit:

Clareant Mezzanine No. 1 Fund Limited Partnership, ayant son adresse professionnelle au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016079112/15.

(160044856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Besti's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 185.197.

—
Par la présente, nous vous informons de ma démission du poste d'Administrateur de la Société.

Ma démission prendra effet le 10 mars 2016

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Benoit Dessy.

Référence de publication: 2016079201/10.

(160045526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.591.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2016.

Le siège social est transféré au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Acceptation de la démission de Madame Tazia BENAMEUR, et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:

- Madame Nathalie PRIEUR, née le 08/04/1967 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27/03/1973 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- Monsieur Roland DE CILLIA, né le 16/03/1968 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Acceptation de la démission de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que Réviseur d'Entreprises.

Acceptation de la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., dont le siège est au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, RCS B33.849, comme Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016

Pour la société

ALUDEV S.A.

Référence de publication: 2016079153/25.

(160044892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Ambiance Bains s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 19.
R.C.S. Luxembourg B 102.350.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 105/2016 rendu en date du 9 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée AMBIANCE BAINS Sarl, avec siège à L-9672 Niederwampach, maison 19, inscrite au RCS sous le numéro B 102.350.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge des tutelles Gilles PETRY et liquidateur Maître Christian HANSEN, Avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

6, Esplanade

L-9227 Diekirch

Référence de publication: 2016079154/19.

(160044489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Besti's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 185.197.

—
Par la présente, nous vous informons de ma démission du poste d'Administrateur de la Société.

Ma démission prendra effet le 10 mars 2016

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Cédric Finazzi.

Référence de publication: 2016079202/10.

(160045526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 317.650,30.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.385.

Il résulte du contrat de vente conclu en date du 15 mars 2016 entre:

- Build Carlyle S.à r.l. (le «Cessionnaire»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 124, et

- Montefiore Investment II FCPR, -un fond commun de placement à risque de droit français (le «Cédant 1»), représenté par Montefiore Investment ayant son siège social au 28, rue Bayard, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 184 806, que cent trente-huit mille deux cent soixante-dix-neuf (138.279) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 1 au Cessionnaire;

- MI Brittany FCPR, un fond commun de placement à risque de droit français (le «Cédant 2»), représenté par Montefiore Investment, ayant son siège social au 28, rue Bayard, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 184 806 que trois cent trente-cinq mille huit cent vingt (335.820) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 2 au Cessionnaire.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Build Carlyle S.à r.l.: 3.175.096 parts sociales;
- CEP III Participations S.à r.l. SICAR: 10 parts sociales;
- CEREP III France S.à r.l.: 10 parts sociales;
- André Witschi: 1.387 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Build Holding 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016079194/29.

(160045636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Belron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.639.

En date du 29 janvier 2016 le Conseil d'Administration a été informé du changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué M. Gary LUBNER au 38B Regents Park Road, London NW1 7SX, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN.

Référence de publication: 2016079200/11.

(160045091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Capvis Management (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.858.

Résolutions circulaires du Conseil de Gérance prises en date du 3 mars 2016

- Il convient de noter que le siège social de la société est transféré au 12D, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2016.

Certifié sincère et conforme

Capvis Management (Lux) S.à r.l.

Référence de publication: 2016079223/14.

(160045446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

BR 209 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.962.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 février 2016 à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de:

- Monsieur Marwan ISSA EL KHOURY, Administrateur A,
- Monsieur Nadi SALAME, Administrateur A,
- Monsieur Jean-Charles THOUAND, Administrateur B
- JALYNE S.A., Administrateur B

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

The Clover 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2016.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2016079210/21.

(160044865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Burotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Petange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 98.585.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 11 mars 2016

Résolutions

1. L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Herman Swannet, de Madame Dominique Baldauff et de la société A & H Services SA de leur poste d'administrateurs, avec effet immédiat et accepte la démission de Monsieur Herman Swannet de son poste d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

2. L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Marnix Poelman, né le 18 juin 1964 à Gent, demeurant au 15 avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains au poste d'administrateur unique de la société pour une période de 6 ans.

Le 11 mars 2016.

Marnix POELMAN

Actionnaire Unique

Référence de publication: 2016079218/17.

(160045039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Velixia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 123.067.

Cession de parts sociales

Suivant acte de cession sous seing privé signé en date du 29 janvier 2016, l'associé unique de la Société, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, RCSL B 68040, a cédé les cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait au sein de la Société à Monsieur Yannick SCHROEDER, demeurant 5 rue du Friche des Loups, F-57640 Charly Oradour.

Suite à cette cession de parts, les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société sont désormais détenues par Monsieur Yannick SCHROEDER, prédésigné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079048/16.

(160044444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Atalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 103.525.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale du 11 mars 2016 que:

- 1) Monsieur Yannick SCHNEIDER, né le 31 mars 1964, demeurant à F-57930 GOSSELMING (F), 14, rue du Moulin a été nommé gérant unique de la Société avec effet jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2017 et
- 2) La société pourra être valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016079164/13.

(160045624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Attend, Société Civile.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 1, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg E 165.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 octobre 2013:

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de:

- Mademoiselle Clara MARCHAIS, Associée, domiciliée 26 avenue de Villiers F-75017 Paris,
- Monsieur Thibaud MARCHAIS, Associé, domicilié 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg,
- Mademoiselle Atalanta MARCHAIS, Associée, domiciliée 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg.

L'Assemblée prend également note du décès de Monsieur René MARCHAIS, Associé, domicilié 17, rue des Cordelières F-75013 Paris, survenu le 18 juillet 2012, ayant pour effet de transmettre l'usufruit de sa part au nu-propriétaire Monsieur Bruno MARCHAIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079168/17.

(160045249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juin 2014, les actionnaires ont décidé de nommer Inscope S.à r.l., avec siège social au 49, rue Ausone, L-1146 Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2015, les actionnaires ont décidé de nommer Inscope S.à r.l., précité, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

III. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 février 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Inscope S.à r.l., précité, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat;

2. Nomination de G.S.L. Révision S.à r.l., avec siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079207/24.

(160045523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Carreaulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 36.954.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2015

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 01/09/2015 il a été décidé ce qui suit:

a) Révocation de Monsieur Guy De Nicolo demeurant à F-57490 l'Hopital, 19, rue du Chemin de fer, de son poste de gérant technique.

b) Nomination de Monsieur Claude WAGNER, né le 12 mars 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 31, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg comme gérant administratif pour une durée indéterminée et décision qu'il pourra valablement engager la société par la signature conjointe avec le gérant technique.

c) Nomination de Monsieur Nicolas Becker, né le 27/12/1971 à Metz, demeurant au 60, 6^{ème} avenue F-54680 Crusnes comme gérant technique pour une durée indéterminée et décision qu'il pourra valablement engager la société par la signature conjointe avec le gérant administratif.

d) Révocation de Monsieur Marc Müller demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes.

e) Nomination de Monsieur Didier Abinet demeurant au 43, rue Camille Polfer L-2359 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 01/09/2015.

Référence de publication: 2016079225/24.

(160044767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Cidia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 186.259.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 8 mars 2016

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016079227/12.

(160045409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Compass Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.092.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mars 2016

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions d'Administrateurs de Messieurs Gian Luca SICHEL et de M. Cesare CASTAGNA avec effet à l'issue de cette réunion.

Seconde résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Ugo ROCK, demeurant à Milan Via Turati 29 (I-20121) et Madame Concetta ALI-BRANDI demeurant professionnellement à Luxembourg 534, rue de Neudorf (L-2220) comme nouveaux Administrateurs avec effet avec effet à l'issue de cette réunion et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir sur les comptes se terminant au 30 juin 2018.

Pour la société COMPASS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016079231/18.

(160045154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Compass Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.092.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 8 mars 2016

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Nicola GATTI, Directeur.

Pour la société COMPASS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016079232/12.

(160045154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.053.207,20.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Il résulte du contrat de vente conclu en date du 15 mars 2016 entre:

- Build Carlyle S.à r.l. (le «Cessionnaire»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 124; et

- Montefiore Investment II FCPR, un fond commun de placement à risque de droit français (le «Cédant 1»), représenté par Montefiore Investment ayant son siège social au 28, rue Bayard, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 184 806, que cinq millions six cent quatre-vingt-deux mille trois cent neuf (5.682.309) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 1 au Cessionnaire;

- MI Brittany FCPR, un fond commun de placement à risque de droit français (le «Cédant 2»), représenté par Montefiore Investment, ayant son siège social au 28, rue Bayard, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 184 806 que treize millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois (13.799.883) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 2 au Cessionnaire.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Build Carlyle S.à r.l.: 130.475.335 parts sociales;
- CEP III Participations S.à r.l. SICAR: 10 parts sociales;
- CEREP III France S.à r.l.: 10 parts sociales;
- André Witschi: 56.717 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Build Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016079193/29.

(160045637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Blue Start 222 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 154.011.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 8 mars 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079182/13.

(160045070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Bluefield Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 178.076.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 2015 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées en date du 31 décembre 2015 par Monsieur Patrick Haller et Madame Christine Picco de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux Administrateurs, Monsieur Julien Nicaud, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Martin Rutledge, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes est échu et décide de ne pas renommer la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société FCS Services, dont le siège social est situé au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.493.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUEFIELD ENERGY S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2016079183/29.

(160045421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Tsynergie Investment LTD., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.816.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers, que suivant les décisions prises par les associés de la Société en date du 1 mars 2016:

IL A ETE RESOLU DE NOMMER DEUX GERANTS SUPPLEMENTAIRES en les personnes de:

1. Monsieur Wa LAM, né le 22 mars 1967 à Fujian, Chine, demeurant à 28 Tai On Street, Immeuble Le Printemps, Les Saisons, Etage - Flat D 28/F Blk Ti, HONG KONG; et

2. Monsieur Wanshou LI, né le 20 août 1963 à Hubei, Chine, demeurant à 33/f, Haide 3rd Road, Tianli Center Business Plaza -Bâtiment A, 518054 SHENZHEN, Chine

Lesquels feront partie du conseil de gérance de la Société ensemble avec M. Cheng LI.

Le Conseil de gérance est désormais composé des 3 gérants ci-après:

- M. Cheng LI;

- M. Wa LAM; et

- M. Wanshou LI

Le mandat des gérants est à durée indéterminée.

Pour TSYNERGIE INVESTMENT LTD., S.à r.l.

LG@ vocats

MANDATAIRE

Référence de publication: 2016079028/25.

(160044459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Vaniday Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.404,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.945.

—

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 3 février 2016

En date du 3 février 2016, les associés de la Société ont pris la résolution de nommer Monsieur Maxime LEGARDEZ, né le 20 juin 1986 à Douai, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25, Rue de la Paix, 94300 Vincennes, France, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Maxime LEGARDEZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Vaniday Global S.à r.l.

Référence de publication: 2016079043/20.

(160044742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

VersusMind Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 150.924.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 08 juillet 2015

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire Compliance & Control, ayant son siège 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482. Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale tenue en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016079045/13.

(160044107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

AD Corporate Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.361.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société AD Corporate Services Sarl tenue au siège de la société en date du 10 mars 2016

Tous les associés étant présents.

Les associés confirment:

- La cession de 12 parts sociales de la société Comptalux S.A., enregistrée auprès du RCSL sous le n° B87126, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L 3899 FOETZ

A

la société BVZ Luxembourg S.A., dont le siège social se situe au 165A, route de Longwy à L - 4751 PETANGE, immatriculée au RCSL sous le numéro B181507

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

AD CORPORATE SERVICES SARL

Louis LIBART

Gérant Unique

Référence de publication: 2016079142/21.

(160044788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

BlueOrchard Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.191.

Résolutions de l'actionnaire unique du 03 décembre 2015

L'actionnaire unique renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Scheurle, né à Oberrieden (Suisse), demeurant professionnellement au 32, rue de Malatrex, CH-1201 Genève, Suisse;
- Monsieur Sebastien Julien, né le 23 février 1979 à Lyon, France, demeurant professionnellement au 32, rue de Malatrex, CH-1201 Genève, Suisse;
- Madame Maria Teresa Zappia, né le 17 novembre 1966 à Marsala, Italie, demeurant professionnellement au 32, rue de Malatrex, CH-1201 Genève, Suisse.

Les mandats des administrateurs ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017.

L'actionnaire unique ne renouvelle pas les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Peter Fanconi, demeurant professionnellement au 32, rue de Malatrex, CH-1201 Genève, Suisse;
- Monsieur André Roelants, demeurant au 98A, route de Fischbach, L-7447 Lintgen, Luxembourg.

L'actionnaire unique nomme aux fonctions d'administrateur et de président du Conseil Monsieur Frédéric Berney, né le 23 février 1970 à l'Abbaye, Suisse demeurant professionnellement au 231, Seefeldstrasse, CH-8008 Zurich, Suisse;

L'actionnaire unique nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Michel Vareika, né le 24 mai 1960 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 8, Killebiërg, L-5762 Hassel, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477.

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé ainsi renouvelé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2016079184/33.

(160045734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Carolux Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.875.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoqués de façon extraordinaire au siège social en date du 1^{er} mars 2016 à 11h

Résolutions

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14.02.1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLUX FINANCE SA

Référence de publication: 2016079238/21.

(160045531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.911.

En date du 29 février 2016, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Salvatore Rosato de son poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2016;
- Démission de Lisa White de son poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2016;
- Démission de Virginia Strelen de son poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2016;
- Nomination de Christiaan Frederik van Arkel né le 23 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2016 et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Anne Bölkow née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2016 et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Katalin Oroszki née le 30 septembre 1976 à Magyar, Hongrie, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2016 et pour une durée indéterminée;

L'Associé Unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg, au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Culligan International S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2016079234/27.

(160044803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Luxco VC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 645.750,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 195.803.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Private Markets Fund VI LP, a Delaware limited partnership having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the State of Delaware under number 5433340,

Hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, a Delaware limited partnership having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the State of Delaware under number 5433342,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

- Sbar Investors, L.P., a Jersey limited partnership having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, and registered with the Registrar of Companies under number 110700,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

- Aurora Cayman Limited, a Cayman corporation having its registered office at Ugland House, P.O. Box 39, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under number CR-105521,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

- J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, a Guernsey trust having its registered office at J.P. Morgan House, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8QH, registered with the Companies Registry under number 9225,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

- State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust, having its registered office at One Lincoln Street, Boston, MA, 02111, United States of America and registered with the Secretary of the Commonwealth of Massachusetts under number 000113132,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

- GPF Private Equity LP, a Delaware limited partnership having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the State of Delaware under number 5404837,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust and GPF Private Equity LP, together the "Shareholders".

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties hold all the 530,400 (five hundred thirty thousand four hundred) shares of Luxco VC II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.803, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 20 March 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1305 on 20 May 2015 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 24 July, 2015 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2662 on 29 September 2015.

II.- The 530,400 (five hundred thirty thousand four hundred) shares, each having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 115,350 (one hundred and fifteen thousand three hundred and fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 530,400 (five hundred thirty thousand four hundred Euro) to EUR 645,750 (six hundred forty-five thousand seven hundred and fifty Euro) by the issuance of 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) ordinary shares, 11,213 (eleven thousand two hundred and thirteen) class A shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class B shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class C shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class D shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class E shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class F shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class G shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class H shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class I shares and 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 7,273,697.07 (seven million two hundred seventy-three thousand six hundred ninety-seven Euro and seven cents), the whole to be paid up through contributions in cash by the Shareholders;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Amendments to articles 8, 11, 21, 22 and 24 of the Company's articles of association; and

5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 115,350 (one hundred and fifteen thousand three hundred and fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 530,400 (five hundred thirty thousand four hundred Euro) to EUR 645,750 (six hundred forty-five thousand seven hundred and fifty Euro) by the issuance of 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) ordinary shares, 11,213 (eleven thousand two hundred and thirteen) class A shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class B shares; 11,245 (eleven thousand two

hundred and forty-five) class C shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class D shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class E shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class F shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class G shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class H shares; 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class I shares and 11,245 (eleven thousand two hundred and forty-five) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 7,273,697.07 (seven million two hundred seventy-three thousand six hundred ninety-seven Euro and seven cents), the whole to be paid up through contributions in cash made by Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust and GPF Private Equity LP.

The Shareholders further resolved to accept the subscription and the payment by Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust and GPF Private Equity LP of the new shares and the share premium in the manner described below through the contributions in cash as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene:

i. Private Markets Fund VI LP, hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe 997 (nine hundred ninety-seven) new ordinary shares, 3,908 (three thousand nine hundred and eight) new class A shares, 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class B shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class C shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class D shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class E shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class F shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class G shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class H shares; 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class I shares and 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Private Markets Fund VI New Shares"), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 1,366,060.71 (one million three hundred sixty-six thousand and sixty Euro and seventy-one cents) (the "Private Markets Fund VI Share Premium"), out of which an amount of EUR 4,014 (four thousand and fourteen Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 1,406,200.71 (one million four hundred and six thousand two hundred Euro and seventy-one cents) (the "Contribution 1"),

ii. Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 835 (eight hundred thirty-five) new ordinary shares, 3,275 (three thousand two hundred and seventy-five) new class A shares, 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class B shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class C shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class D shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class E shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class F shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class G shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class H shares; 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class I shares and 3,280 (three thousand two hundred and eighty) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Private Markets Fund VI Offshore Investors New Shares"), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 1,129,293.18 (one million one hundred twenty-nine thousand two hundred ninety-three Euro and eighteen cents) (the "Private Markets Fund VI Offshore Investors Share Premium"), out of which an amount of EUR 3,363 (three thousand three hundred sixty-three Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 1,162,923.18 (one million one hundred sixty-two thousand nine hundred twenty-three Euro and eighteen cents) (the "Contribution 2"),

iii. Sbar Investors, L.P., hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 112 (one hundred and twelve) new ordinary shares, 323 (three hundred twenty-three) new class A shares, 325 (three hundred twenty-five) new class B shares; 325 (three hundred twenty-five) new class C shares; 325 (three hundred twenty-five) new class D shares; 325 (three hundred twenty-five) new class E shares; 325 (three hundred twenty-five) new class F shares; 325 (three hundred twenty-five) new class G shares; 325 (three hundred twenty-five) new class H shares; 325 (three hundred twenty-five) new class I shares and 325 (three hundred twenty-five) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Sbar Investors New Shares"), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 1,542,240 (one million five hundred forty-two thousand two hundred and forty Euro) (the "Sbar Investors Share Premium"), out of which an amount of EUR 336 (three hundred thirty-six Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 1,545,600 (one million five hundred forty-five thousand six hundred Euro) (the "Contribution 3"),

iv. Aurora Cayman Limited, hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 114 (one hundred and fourteen) new ordinary shares, 426 (four hundred twenty-six) new class A shares, 430 (four hundred and thirty) new class B shares; 430 (four hundred and thirty) new class C shares; 430 (four hundred and thirty) new class D shares; 430 (four hundred and thirty) new class E shares; 430 (four hundred and thirty) new class F shares; 430 (four hundred and thirty) new class G shares; 430 (four hundred and thirty)

new class H shares; 430 (four hundred and thirty) new class I shares and 430 (four hundred and thirty) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Aurora Cayman New Shares"), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 373,396.52 (three hundred seventy-three thousand three hundred ninety-six Euro and fifty-two cents) (the "Aurora Cayman Share Premium"), out of which an amount of EUR 441 (four hundred forty-one Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 377,806.52 (three hundred seventy-seven thousand eight hundred and six Euro and fifty-two cents) (the "Contribution 4"),

v. J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 418 (four hundred and eighteen) new ordinary shares, 1,568 (one thousand five hundred sixty-eight) new class A shares, 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class B shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class C shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class D shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class E shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class F shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class G shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class H shares; 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class I shares and 1,576 (one thousand five hundred seventy-six) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "J.P. Morgan Trust New Shares"), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 1,369,120.58 (one million three hundred sixty-nine thousand one hundred and twenty Euro and fifty-eight cents) (the "J.P. Morgan Trust Share Premium"), out of which an amount of EUR 1,617 (one thousand six hundred and seventeen Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 1,385,290.58 (one million three hundred eighty-five thousand two hundred ninety Euro and fifty-eight cents) (the "Contribution 5"),

vi. State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust, hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 190 (one hundred and ninety) new ordinary shares, 716 (seven hundred and sixteen) new class A shares, 716 (seven hundred and sixteen) new class B shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class C shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class D shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class E shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class F shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class G shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class H shares; 716 (seven hundred and sixteen) new class I shares and 716 (seven hundred and sixteen) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Consolidated Edison Trust New Shares"), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 622,327.53 (six hundred twenty-two thousand three hundred twenty-seven Euro and fifty-three cents) (the "Consolidated Edison Trust Share Premium"), out of which an amount of EUR 735 (seven hundred thirty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 629,677.53 (six hundred twenty-nine thousand six hundred seventy-seven Euro and fifty-three cents) (the "Contribution 6"), and

vii. GPF Private Equity LP, hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to 266 (two hundred sixty-six) new ordinary shares, 997 (nine hundred ninety-seven) new class A shares, 1,003 (one thousand and three) new class B shares; 1,003 (one thousand and three) new class C shares; 1,003 (one thousand and three) new class D shares; 1,003 (one thousand and three) new class E shares; 1,003 (one thousand and three) new class F shares; 1,003 (one thousand and three) new class G shares; 1,003 (one thousand and three) new class H shares; 1,003 (one thousand and three) new class I shares and 1,003 (one thousand and three) new class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "GPF Private Equity New Shares" and together with the Private Markets Fund VI New Shares, the Private Markets Fund VI Offshore Investors New Shares, the Sbar Investors New Shares, the Aurora Cayman New Shares, the J.P. Morgan Trust New Shares and the Consolidated Edison Trust New Shares, the "New Shares") subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 871,258.55 (eight hundred seventy-one thousand two hundred fifty-eight Euro and fifty-five cents) (the "GPF Private Equity Share Premium" and together with the Private Markets Fund VI Share Premium, the Private Markets Fund VI Offshore Investors Share Premium, the Sbar Investors Share Premium, the Aurora Cayman Share Premium, the J.P. Morgan Trust Share Premium and the Consolidated Edison Trust Share Premium, the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 1,029 (one thousand twenty-nine Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 881,548.55 (eight hundred eighty-one thousand five hundred forty-eight Euro and fifty-five cents) (the "Contribution 7" and together with the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5 and the Contribution 6, the "Contributions").

The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Shareholders through the Contributions in cash so that the amount of seven million three hundred and eighty-nine thousand forty-seven Euro and seven Cents (EUR 7,389,047.07) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Private Markets Fund VI LP: 2,940 (two thousand nine hundred forty) ordinary shares, 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class A shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class B shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class C shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class D shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class E shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class F shares; 11,760 (eleven thousand seven

hundred sixty) class G shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class H shares; 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class I shares and 11,760 (eleven thousand seven hundred sixty) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company;

- Private Markets Fund VI Offshore Investors LP: 2,430 (two thousand four hundred thirty) ordinary shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class A shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class B shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class C shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class D shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class E shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class F shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class G shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class H shares; 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class I shares and 9,720 (nine thousand seven hundred twenty) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company;

- Sbar Investors, L.P.: 3,360 (three thousand three hundred sixty) ordinary shares, 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class A shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class B shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class C shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class D shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class E shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class F shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class G shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class H shares; 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class I shares and 13,440 (thirteen thousand four hundred forty) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company;

- Aurora Cayman Limited: 810 (eight hundred ten) ordinary shares, 3,240 (three thousand two hundred forty) class A shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class B shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class C shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class D shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class E shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class F shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class G shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class H shares; 3,240 (three thousand two hundred forty) class I shares and 3,240 (three thousand two hundred forty) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company;

- J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust: 2,970 (two thousand nine hundred seventy) ordinary shares, 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class A shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class B shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class C shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class D shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class E shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class F shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class G shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class H shares; 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class I shares and 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company;

- State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust: 1,350 (one thousand three hundred fifty) ordinary shares, 5,400 (five thousand four hundred) class A shares; 5,400 (five thousand four hundred) class B shares; 5,400 (five thousand four hundred) class C shares; 5,400 (five thousand four hundred) class D shares; 5,400 (five thousand four hundred) class E shares; 5,400 (five thousand four hundred) class F shares; 5,400 (five thousand four hundred) class G shares; 5,400 (five thousand four hundred) class H shares; 5,400 (five thousand four hundred) class I shares and 5,400 (five thousand four hundred) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company; and

- GPF Private Equity LP: 1,890 (one thousand eight hundred ninety) ordinary shares, 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class A shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class B shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class C shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class D shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class E shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class F shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class G shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class H shares; 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class I shares and 7,560 (seven thousand five hundred sixty) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of the Company.

The notary acts that the 645,750 (six hundred forty-five thousand seven hundred fifty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

The Shareholders resolved to amend articles 8, 11, 21, 22 and 24 of the articles of association of the Company (the "Articles"), which shall be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 645,750 (six hundred forty-five thousand seven hundred fifty Euro), represented by 645,750 (six hundred forty-five thousand seven hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into 15,750 (fifteen thousand seven hundred fifty) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 10 (ten) classes of shares as follows:

- 63,000 (sixty-three thousand) class A shares (the "Class A Shares");
- 63,000 (sixty-three thousand) class B shares (the "Class B Shares");
- 63,000 (sixty-three thousand) class C shares (the "Class C Shares");
- 63,000 (sixty-three thousand) class D shares (the "Class D Shares");

- 63,000 (sixty-three thousand) class E shares (the “Class E Shares”);
- 63,000 (sixty-three thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
- 63,000 (sixty-three thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
- 63,000 (sixty-three thousand) class H shares (the “Class H Shares”);
- 63,000 (sixty-three thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 63,000 (sixty-three thousand) class J shares (the “Class J Shares”).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Each Class of Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the Class J Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the earlier of (i) the redemption of the Class of J Shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "First Dividend");
- the Class I Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class J Shares or as from the First Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class I shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Second Dividend");
- the Class H Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class I Shares or as from the Second Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class H shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Third Dividend");
- the Class G Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class H Shares or as from the Third Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class G shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Fourth Dividend");
- the Class F Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class G Shares or as from the Fourth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class F shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Fifth Dividend");
- the Class E Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class F Shares or as from the Fifth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class E shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Sixth Dividend");
- the Class D Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class E Shares or as from the Sixth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class D shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Seventh Dividend");
- the Class C Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class D Shares or as from the Seventh Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class C shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Eighth Dividend");
- the Class B Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class C Shares or as from the Eighth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class B shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Ninth Dividend");
- the Class A Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class B Shares or as from the Ninth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class A shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with article 21 (the "Tenth Dividend")."

" **Art. 11.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means (i) the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (ii) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (iii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.1 of the Law, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the sole manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved) and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The redemption of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price does not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital."

" **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year, in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, and/or any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten cent (10%) of the par value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of nine per cent (9%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of eight per cent (8%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the par value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three per cent (3%) of the par value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two per cent (2%) of the par value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the par value of the Class I Shares held by them, then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Upon a dividend distribution, the then last outstanding Class of Shares (in reverse alphabetical order) shall be redeemed and cancelled until only Ordinary Shares are outstanding in which case this rule shall not apply.

Should a whole outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be added to the preceding outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares).

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an annual dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Art. 22. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions set forth hereafter before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

The general meeting of shareholder(s) shall have the power to make payable one or more interim dividends.

Any payment of interim dividend shall only be made in accordance with the rules set out in article 21.

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an interim dividend is allocated equally to all Ordinary Shares."

" **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders as follows:

(i) any liquidation surplus ("boni de liquidation") of the Company will be allocated entirely to the holders of the first Class of Shares in issue in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence). In the event that no Classes of Shares are in issue, any liquidation surplus of the Company will be allocated entirely to the holders of the Ordinary Shares;

(ii) in case of liquidation losses ("mali de liquidation") of the Company, such liquidation losses will be allocated by priority to the holders of the first Class of Shares in issue in the reverse alphabetical order (i.e., first Class J Shares, then Class I Shares and in such continuation until liquidation losses have been fully allocated to the Classes of Shares) and then the balance of the liquidation losses will be allocated to the holders of the Ordinary Shares. In the event that no Classes of Shares are in issue, any liquidation losses will be allocated to the Ordinary Shares;

(iii) in any event the shareholders of the Company are entitled to the refund of at least their initial capital contribution to the Company subject however to the occurrence of liquidation losses ("mali de liquidation").

For the purposes of the present article, liquidation surplus ("boni de liquidation") shall mean any amount available in excess of the initial capital contribution made by the shareholders."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 4,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, having signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Private Markets Fund VI LP, une société en commandite du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5433340;

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, une société en commandite du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5433342;

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Sbar Investors, L.P., une société en commandite de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 110700;

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Aurora Cayman Limited, une société des îles Caïmans, ayant son siège social sis à la Uglan House, P.O. Box 39, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro CR-105521;

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, comme trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, un trust de Guernesey, ayant son siège social sis à la J.P. Morgan House, Greenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8QH et immatriculé auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 9225;

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- State Street Bank and Trust Company comme trustee pour Consolidated Edison Master Trust, un trust américain, ayant son siège social sis au One Lincoln Street, Boston, MA, 02111, États-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétariat du Commonwealth du Massachusetts sous le numéro 000113132;

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- GPF Private Equity L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son siège social sis au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5404837;

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, comme trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, State Street Bank and Trust Company comme trustee pour Consolidated Edison Master Trust et GPF Private Equity LP, ensemble les "Associés".

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par les mandataires agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes détiennent toutes les 530.400 (cinq cent trente mille quatre cents) parts sociales de Luxco VC II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.803, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1305 le 20 mai 2015 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2662 le 29 septembre 2015.

II.- Les 530.400 (cinq cent trente mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 115.350 EUR (cent quinze mille trois cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 530.400 EUR (cinq cent trente mille quatre cents Euros) à 645.750 EUR (six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) parts sociales ordinaires, 11.213 (onze mille deux cent treize) parts sociales de classe A; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe B; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe C; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe D; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe E; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe F; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe G; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe H; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe I et 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 7.273.697,07 EUR (sept millions deux cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros et sept cents), le tout devant être libéré par apports en numéraire par les Associés;

3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

4. Modification des articles 8, 11, 21, 22 et 24 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 115.350 EUR (cent quinze mille trois cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 530.400 EUR (cinq cent trente mille quatre cents Euros) à 645.750 EUR (six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) parts sociales ordinaires, 11.213 (onze mille deux cent treize) parts sociales de classe A; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe B; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe C; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe D; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe E; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe F; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe G; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe H; 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe I et 11.245 (onze mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 7.273.697,07 EUR (sept millions deux cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros et sept cents), le tout devant être libéré par apports en numéraire effectués par Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, comme trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, State Street Bank and Trust Company comme trustee pour Consolidated Edison Master Trust et GPF Private Equity LP.

Les Associés ont ensuite décidé d'accepter la souscription et le paiement par Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Li-

mitted, comme trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, State Street Bank and Trust Company comme trustee pour Consolidated Edison Master Trust et GPF Private Equity LP des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission de la manière décrite ci-dessous au moyen des apports en numéraire détaillés ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite interviennent:

i. Private Markets Fund VI LP, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire à 997 (neuf cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales ordinaires; 3.908 (trois mille neuf cent huit) nouvelles parts sociales de classe A; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe B; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe C; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe D; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe E; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe F; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe G; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe H; 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe I et 3.915 (trois mille neuf cent quinze) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Private Markets Fund VI"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.366.060,71 EUR (un million trois cent soixante-six mille soixante Euros et soixante-et-onze cents) (la "Prime d' Emission de Private Markets Fund VI"), dont un montant de 4.014 EUR (quatre mille quatorze Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.406.200,71 EUR (un million quatre cent six mille deux cent Euros et soixante-et-onze cents) (l'"Apport 1"),

ii. Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire à 835 (huit cent trente-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires; 3.275 (trois mille deux cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales de classe A; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe C; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe D; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe E; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe F; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe G; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe H; 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe I et 3.280 (trois mille deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Private Markets Fund VI Offshore Investors"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.129.293,18 EUR (un million cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et dix-huit cents) (la "Prime d'Emission de Private Markets Fund VI Offshore Investors"), dont un montant de 3.363 EUR (trois mille trois cent soixante-trois Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.162.923,18 EUR (un million cent soixante-deux mille neuf cent vingt-trois Euros et dix-huit cents) (l'"Apport 2"),

iii Sbar Investors, L.P., ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire à 112 (cent douze) nouvelles parts sociales ordinaires; 323 (trois cent vingt trois) nouvelles parts sociales de classe A; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe B; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe C; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe D; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe E; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe F; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe G; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe H; 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe I et 325 (trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Sbar"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.542.240 EUR (un million cinq cent quarante-deux mille deux cent quarante Euros) (la "Prime d' Emission de Sbar Investors"), dont un montant de 336 EUR (trois cent trente-six Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.545.600 EUR (un million cinq cent quarante-cinq mille six cent Euros) (l'"Apport 3"),

iv. Aurora Cayman Limited, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire à 114 (cent quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires; 426 (quatre cent vingt-six) nouvelles parts sociales de classe A; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe B; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe C; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe D; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe E; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe F; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe G; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe H; 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe I et 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Aurora Cayman"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 373.396,52 EUR (trois cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-seize Euros et cinquante-deux cents) (la "Prime d' Emission de Aurora Cayman "), dont un montant de 441 EUR (quatre cent quarante-et-un Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 377.806,52 EUR (trois cent soixante dix-sept mille huit cent six Euros et cinquante-deux cents) (l'"Apport 4"),

v. J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, comme trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing

privé, et déclare souscrire à 418 (quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales ordinaires; 1.568 (mille cinq cent soixante-huit) nouvelles parts sociales de classe A; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe B; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe C; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe D; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe E; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe F; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe G; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe H; 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe I et 1.576 (mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de J.P. Morgan Trust"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.369.120,58 EUR (un million trois cent soixante-neuf mille cent vingt Euros et cinquante-huit cents) (la "Prime d' Emission de J.P. Morgan Trust"), dont un montant de 1.617 EUR (mille six cent dix-sept Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.385.290,58 EUR (un million trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et cinquante-huit cents) (l'"Apport 5"),

vi. State Street Bank and Trust Company comme trustee pour Consolidated Edison Master Trust, ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire à 190 (cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales ordinaires; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe A; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe B; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe C; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe D; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe E; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe F; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe G; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe H; 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe I et 716 (sept cent seize) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Consolidated Edison Trust"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 622.327,53 EUR (six cent vingt-deux mille trois cent vingt-sept Euros et cinquante-trois cents) (la "Prime d' Emission de Consolidated Edison Trust"), dont un montant de 735 EUR (sept cent trente-cinq Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 629.677,53 EUR (six cent vingt-neuf mille six cent soixante-dix-sept Euros et cinquante-trois cents) (l'"Apport 6"), et

vii. GPF Private Equity LP, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire à 266 (deux cent soixante-six) nouvelles parts sociales ordinaires; 997 (neuf cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales de classe A; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe B; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe C; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe D; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe E; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe F; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe G; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe H; 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe I et 1.003 (mille trois) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de GPF Private Equity " et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Private Markets Fund VI, les Nouvelles Parts Sociales de Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, les Nouvelles Parts Sociales de Sbar Investors, les Nouvelles Parts Sociales de Aurora Cayman, les Nouvelles Parts Sociales de J.P. Morgan Trust, les Nouvelles Parts Sociales de Consolidated Edison Trust, les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 871.258,55 EUR (huit cent soixante-et-onze mille deux cent cinquante-huit Euros et cinquante-cinq cents) (la "Prime d'Emission de GPF Private Equity" et ensemble avec la Prime d' Emission de Private Markets Fund VI, la Prime d' Emission de Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, la Prime d' Emission de Sbar Investors, la Prime d'Emission de Aurora Cayman, la Prime d' Emission de J.P. Morgan Trust, la Prime d'Emission de Consolidated Edison Trust, la "Prime d'Emission"), dont un montant de 1.029 EUR (mille vingt-neuf Euros) devra être alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 881.548,55 EUR (huit cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-huit Euros et cinquante-cinq cents) (l'"Apport 7" et ensemble avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4, l'Apport 5 et l'Apport 6, les "Apports").

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d' Emission ont été entièrement payées par les Associés au moyen des Apports de sorte que la somme de sept millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quarante-sept Euros et sept Cents (EUR 7.389.047,07) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Private Markets Fund VI LP: 2.940 (deux mille neuf cent quarante) parts sociales ordinaires, 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe A; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe B; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe C; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe D; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe E; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe F; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe G; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe H; 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe I et 11.760 (onze mille sept cent soixante) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

- Private Markets Fund VI Offshore Investors LP: 2.430 (deux mille quatre cent trente) parts sociales ordinaires, 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe A; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe B; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe C; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe D; 9.720

(neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe E; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe F; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe G; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe H; 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe I et 9.720 (neuf mille sept cent vingt) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

- Sbar Investors, L.P.: 3.360 (trois mille trois cent soixante) parts sociales ordinaires, 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe A; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe B; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe C; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe D; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe E; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe F; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe G; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe H; 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe I et 13.440 (treize mille quatre cent quarante) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

- Aurora Cayman Limited: 810 (huit cent dix) parts sociales ordinaires, 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe A; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe B; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe C; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe D; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe E; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe F; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe G; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe H; 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe I et 3.240 (trois mille deux cent quarante) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

- J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, comme trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust: 2.970 (deux mille neuf cent soixante-dix) parts sociales ordinaires, 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe A; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe B; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe C; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe D; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe E; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe F; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe G; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe H; 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe I et 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

- State Street Bank and Trust Company comme trustee pour Consolidated Edison Master Trust: 1.350 (mille trois cent cinquante) parts sociales ordinaires, 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe A; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe B; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe C; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe D; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe E; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe F; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe G; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe H; 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe I et 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

- GPF Private Equity LP: 1.890 (mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires, 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe A; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe B; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe C; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe D; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe E; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe F; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe G; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe H; 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe I et 7.560 (sept mille cinq cent soixante) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune de la Société;

Le notaire acte que les 645.750 (six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les résolutions prises ci-dessous.

Quatrième résolution:

Les Associés ont décidé de modifier les articles 8, 11, 21, 22 et 24 des statuts de la Société (les "Statuts"), qui doivent être lus comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 645.750 EUR (six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) représenté par 645.750 (six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, divisé en 15.750 (quinze mille sept cent cinquante) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et 10 (dix) classes de parts sociales comme suit:

- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");

- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- 63.000 (soixante-trois mille) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Les Parts Sociales de classe A, les Parts Sociales de classe B, les Parts Sociales de classe C, les Parts Sociales de classe D, les Parts Sociales de classe E, les Parts Sociales de classe F, les Parts Sociales de classe G, les Parts Sociales de classe H, les Parts Sociales de classe I et les Parts Sociales de classe J seront dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts." Chaque Classe de Parts Sociales a les caractéristiques suivantes qui impliquent principalement la logique économique suivante:

- les Parts Sociales de Classe J donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le jour de sa constitution jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de la Classe de Parts Sociales J ou celui (ii) de la distribution de bénéfices sous forme de dividendes conformément à l'article 21 (le "Premier Dividende");

- les Parts Sociales de Classe I donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales J ou à compter du Premier Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales I ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Deuxième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe H donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales I ou à compter du Deuxième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales H ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Troisième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe G donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales H ou à compter du Troisième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales G ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Quatrième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe F donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales G ou à compter du Quatrième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales F ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Cinquième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe E donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales F ou à compter du Cinquième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales E ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Sixième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe D donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales E ou à compter du Sixième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales D ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Septième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe C donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales D ou à compter du Septième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales C ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Huitième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe B donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales C ou à compter du Huitième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales B ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Neuvième Dividende");

- les Parts Sociales de Classe A donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales B ou à compter du Neuvième Dividende jusqu'au jour le plus récent entre celui (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales A ou celui (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément à l'article 21 (le "Dixième Dividende")."

" **Art. 11.** La Société est autorisée à racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans cette (ces) Classe(s) de Parts Sociales.

Cette (ces) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) devra (devront) être annulée(s) à travers une réduction du capital social. Le rachat et l'annulation des parts sociales devra (i) être fait dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales émises (commençant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) toujours être fait sur toutes les parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Classe(s) de Part(s) Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible signifie (i) le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la date la clôture du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés par (ii) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (iii) le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées en avant)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.

Date du Compte Intérimaire signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.

Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.1 de la Loi, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total

d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible et jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant et les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés) et le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (incluant les pertes reportées en avant) et toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas)

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Cependant, si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où le prix d'achat en excès ne dépasse pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en application des exigences de la loi ou des statuts.

Ces Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social."

" **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Pour tout exercice au cours duquel la Société décide de distribuer des dividendes prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, et/ou la prime d'émission, le montant affecté à ce titre sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de dix pour cent (10%) du pair comptable des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de neuf pour cent (9%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de huit pour cent (8%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de sept pour cent (7%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de six pour cent (6%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de cinq pour cent (5%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de quatre pour cent (4%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de trois pour cent (3%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de deux pour cent (2%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur d'un pour cent (1%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J seront habilités à recevoir le solde restant de toute distribution de dividendes.

Lorsqu'a lieu une distribution de dividendes, la dernière Classe de Parts Sociales en circulation à ce moment (dans l'ordre alphabétique inversé) sera rachetée et annulée jusqu'à ce que seules les Parts Sociales Ordinaires soient en circulation auquel cas, cette règle ne s'appliquera pas.

Dans l'hypothèse où la totalité d'une classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique inversé, e.g. Classe de Parts Sociales J) aurait été annulée suite à son rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. la Classe de Parts Sociales I).

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, un dividende annuel est alloué à part égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires."

" **Art. 22.** Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

L'assemblée générale des associés aura le pouvoir de décider du paiement d'un ou plusieurs acompte(s) sur dividendes. Tout paiement d'un acompte sur dividende ne pourra être effectué que conformément aux règles prévues à l'article 21. Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, un acompte sur dividende est alloué à part égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires."

" **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés comme il suit:

(i) tout boni de liquidation de la Société sera attribué intégralement aux détenteurs de la première Classe de Parts Sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (c'est à dire en premier les Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Part Sociale de Classe J n'existe, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A n'existent). Dans le cas où aucune Classes de Parts Sociales n'existe, le boni de liquidation de la Société sera entièrement attribué aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires;

(ii) en cas de mali de liquidation de la Société, ce mali de liquidation sera attribué en priorité aux détenteurs de la première Classe de Parts Sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (c'est à dire en premier les Parts Sociales de Classe J, puis les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que le mali de liquidation ait été entièrement attribué aux Classes de Parts Sociales) puis le solde du mali de liquidation sera attribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires. Au cas où aucune Classes de Parts Sociales n'existe, le mali de liquidation sera entièrement attribué aux Parts Sociales Ordinaires;

(iii) dans tous les cas, les associés de la Société ont droit à la restitution d'au moins leur apport en capital initial à la Société sous réserve cependant de l'existence d'un mali de liquidation.

Aux fins du présent article, le boni de liquidation désigne tout montant disponible dépassant l'apport initial au capital fait par les associés."

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 4.400,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/866. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016077289/939.

(160042233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

DNAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.906.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au

numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Pour DNAC Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016077832/24.

(160043313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.573.625,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.411.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of January, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

are taken resolutions of the sole shareholder of HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181411 (the Company). The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°3241 on 19 December 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 30 September 2015 pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°3449 on 24 December 2015.

THERE APPEARS:

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181409 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Aisling Murphy, lawyer, with a professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at USD 12,573,625 (twelve million five hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty five Dollars of the United States), represented by 12,573,625 (twelve million five hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty five) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States) each and waive, to the extent necessary, any convening notice;

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

- (1) Amendment of article 8 of the articles of association of the Company;
- (2) Acknowledgement of the resignations of Mr Richard Baker as class A manager and Mr Douwe Terpstra as class B manager and appointments of Mr Ian Putnam as new class A manager and Mr Tamas Mark as new class B manager for an unlimited period of time, with immediate effect; and
- (3) Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles as follows:

(a) Amendment and restatement of article 8.2(vi) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present or validly represented at the Board meeting.”

(b) Amendment and restatement of article 8.2(viii) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy by another manager, regardless of the class of the relevant managers. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.”

(c) Amendment and restatement of article 8.2(ix) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(ix) Notwithstanding the foregoing, the Board may resolve by way of circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions), which shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting in Luxembourg, and shall bear the date of the last signature.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignations of Mr Richard Baker as class A manager of the Company and of Mr Douwe Terpstra as class B manager of the Company with immediate effect and (ii) grant, to the extent permissible under applicable law, discharge (quitus) to the same for their performance of their duties as managers of the Company.

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

(a) Ian Putnam, born on 26 January 1970 in Sarnia, Canada, with professional address at 15 West 38th Street - 10018 New York, USA, as class A manager of the Company; and

(b) Tamas Mark, born on 8 June 1987 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

(a) Ian Putnam, class A manager;

(b) Dennis Darling, class A manager;

(c) Ingrid Cernicchi, class B manager;

(d) Tamas Mark, class B manager; and

(e) Andrew O'Shea, class B manager.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to any formalities in connection with the present resolutions (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de janvier, devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

sont passées les résolutions de l'associé unique de HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistré au registre de commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181411 (la Société). La Société a été constituée le 24 octobre 2013 par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3241 du 19 décembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 30 septembre 2015 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial en date 24 décembre 2015 sous le numéro 3449.

A COMPARU:

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181409 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Aisling Murphy, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représentés ci-dessus, requièrent le notaire d'enregistrer que:

I. l'Associé Unique représentent l'intégralité du capital social de Société, qui est de 12.573.625 USD (douze million cinq cent soixante-quinze mille six cent vingt-cinq dollars des Etats Unis), représenté par 12.573.625 (douze million cinq cent soixante-quinze mille six cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats Unis) chacune et renoncent, pour autant que nécessaire, aux formalités de convocation;

II. l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du Luxembourg datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. l'Associé Unique ont été convoqués pour prendre des décisions sur les points suivants:

(1) Modification de l'article 8 des Statuts de la société;

(2) Reconnaissance de la résignation de M. Richard Baker en tant que gérant de catégories A et M. Douwe Terpstra en tant que gérant de la catégorie B et nomination de M. Ian Putnam en tant que gérant de catégorie A et M Tamas Mark en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet immédiat; et

(3) Divers.

IV. l'Associé Unique prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts:

Modifier et refonte de l'article 8.2(vi) des Statuts comme suit:

«(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents physiquement ou valablement représentés à la réunion du Conseil.»

Modifier et refonte de l'article 8.2(viii) des Statuts comme suit:

«(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement a une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration, indépendamment de la classe du gérant. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Si des appels téléphoniques ou des vidéo conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.»

Modifier et refonte de l'article 8.2(ix) des Statuts comme suit:

«(xi) Nonobstant du précédent, le Conseil peut statuer par voie de résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants), qui sont valables et engagent la Société de la même façon que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue a Luxembourg, et porte la date de la dernière signature.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de (i) reconnaître les résignations de M. Richard Baker en tant que Gérant de catégories A et M. Douwe Terpstra en tant que gérant de la catégorie B avec effet immédiat; (ii) donner, dans les limites de la loi applicable, décharge (quitus) de l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

(a) Ian Putnam, né le 26 janvier 1970 à Sarnia, Canada avec adresse professionnelle à 15 West 38th Street, en tant que gérant de la classe A de la Société; et

(b) Tamas Mark, né le 8 juin 1987 à Budapest Hongrie avec adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la classe B de la Société.

L'Associé Unique reconnaît que la composition du conseil de gérance de la Société est dorénavant comme suit:

(a) Ian Putnam, gérant de classe A;

(b) Dennis Darling, gérant de classe A;

(c) Ingrid Cernicchi, gérant de classe B;

(d) Tamas Mark, gérant de classe B; et

(e) Andrew O'Shea, gérant de classe B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société et Allen & Overy, société en commandite simple, enregistrée à la liste B du barreau de Luxembourg, et tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à toute formalité relatives aux présentes résolutions (y compris pour éviter tout doute tout dépôt et toute publication avec les autorités luxembourgeoise compétentes).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077221/174.

(160042085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.936.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of February before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of IFE III SICAR, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, incorporated on 23 December 2010 pursuant to a notary deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 481 of 14 March 2011 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 157936, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of 16 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 49 of 7 January 2016 (the "Company").

The meeting was declared open at 10.45 a.m. by Me Cristiana Musteanu, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Pascaline Moisan, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Mélody Brunot, lawyer with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of ten million nine hundred forty-eight thousand eight hundred eighty-five euro and fifty cents (EUR 10,948,885.50) so as to reduce it from its current amount of sixty-nine million three hundred forty-two thousand nine hundred forty-one euro and fifty cents (EUR 69,342,941.50) to fifty-eight million three hundred ninety-four thousand fifty-six euro (EUR 58,394,056.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of sixty-six euro and fifty cents (EUR 66.50) to an amount of fifty-six euro (EUR 56.-) by reimbursement on each share in issue of an amount of ten euro and fifty cents (EUR 10.50).

2. To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital reduction.

3. To approve the repayment to the shareholders to be made in accordance with the terms and conditions of the articles of association and private placement memorandum of the Company, as well as the retention by the Company of the amounts to be paid to the holders of class B shares to achieve an effect equivalent to the escrow arrangement set in the private placement memorandum.

4. To confer all and any powers to the sole manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

5. Miscellaneous.

(i) That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, after signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the shares being in registered form only, the meeting has been convened by registered letters containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 10 February 2016.

(iv) At least one half of the corporate capital was represented at the meeting.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of ten million nine hundred forty-eight thousand eight hundred eighty-five euro and fifty cents (EUR 10,948,885.50) so as to reduce it from its current amount of sixty-nine million three hundred forty-two thousand nine hundred forty-one euro and fifty cents (EUR 69,342,941.50) to fifty-eight million three hundred ninety-four thousand fifty-six euro (EUR 58,394,056.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of sixty-six euro and fifty cents (EUR 66.50) to an amount of fifty-six euro (EUR 56.-) by reimbursement on each share in issue of an amount of ten euro and fifty cents (EUR 10.50).

Second resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty-eight million three hundred ninety-four thousand fifty-six euro (EUR 58,394,056.-) divided into one million thirty thousand five hundred (1,030,500) class A shares (the “Class A Shares”), twelve thousand two hundred fifty (12,250) class B shares (the “Class B Shares”), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the “Class C Share”), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the “Shares”), each Share having a nominal value of fifty-six euro (EUR 56.-).”

Third resolution

The general meeting resolved to approve the repayment to the shareholders to be made in accordance with the terms and conditions of the articles of association and private placement memorandum of the Company, as well as the retention by the Company of the amounts to be paid to achieve an effect equivalent to the escrow arrangement set in the private placement memorandum.

Fourth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the sole manager of the Company in order to implement the above resolutions.

The manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 11 a.m..

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand six hundred euros (EUR 2,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de février,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IFE III SICAR, une société en commandite par actions SICAR ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, constituée le 23 décembre 2010 suivant acte notarial, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 481 du 14 mars 2011 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157936, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 octobre 2015 suivant un acte notarial, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 7 janvier 2016 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10 h 45 sous la présidence de Me Cristiana Musteanu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Pascaline Moisan, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix millions neuf cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante cents (EUR 10.948.885,50) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions trois cent quarante-deux mille neuf cent quarante-et-un euros et cinquante centimes (EUR 69.342.941,50) à cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante-six euros (EUR 58.394.056) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de soixante-six euros et cinquante cents (EUR 66,50) à cinquante-six euros (EUR 56.-) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de dix euros et cinquante cents (EUR 10,50).

2 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

3 Approbation du remboursement aux actionnaires devant être fait en accord avec les termes et conditions des statuts et du prospectus de la Société, ainsi que de la rétention par la Société des montants devant être payés pour l'accomplissement d'un effet équivalent au mécanisme de séquestre établi dans le prospectus.

4 Délégation de tous pouvoirs au seul gérant de la Société pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

5 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que toutes les actions étant nominatives, tous les actionnaires ont été convoquée par lettres recommandées contenant l'agenda, envoyées à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires en date du 10 février 2016.

(iv) Que la moitié au moins du capital social est représentée à l'assemblée.

(v) Que l'assemblée était donc régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix millions neuf cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante cents (EUR 10.948.885,50) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions trois cent quarante-deux mille neuf cent quarante-et-un euros et cinquante centimes (EUR 69.342.941,50) à cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante-six euros (EUR 58.394.056) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise de son montant actuel de soixante-six euros et cinquante cents (EUR 66,50) à cinquante-six euros (EUR 56.-) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de dix euros et cinquante cents (EUR 10,50).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante-six euros (EUR 58.394.056,-) divisé en un million trente mille cinq cent (1.030.500) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), douze mille deux cent cinquante (12.250) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie

C»), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société, (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cinquante-six euros (EUR 56,-).»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver le remboursement aux actionnaires devant être fait en accord avec les termes et conditions des statuts et du prospectus de la Société, ainsi que de la rétention par la Société des montants devant être payés pour l'accomplissement d'un effet équivalent au mécanisme de séquestre établi dans le prospectus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au seul gérant de la Société tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le gérant est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

Estimation des frais

Les frais et dépens de l'acte, sous quelque forme qu'ils soient, devant être supportés par la Société, ont été estimés à environ deux mille six cents Euros (EUR 2.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Musteanu, P. Moisan, M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} mars 2016. GAC/2016/1602. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077252/173.

(160042394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.345.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the simplified limited partnership incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS" (hereinafter, the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131345, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated August 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2272, dated October 11, 2007 and whose articles of associations have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette, dated December 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 643 dated March 25, 2010.

The meeting is chaired by Mr. Olivier de la Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms. Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The shareholders present or duly represented by virtue of three (3) proxies given on January 28, 2016, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

As appears from said attendance list, one hundred per cent (100%) of the Company's share capital is present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

- I. Dissolution of the Company;
- II. Settlement or provision of all liabilities of the Company;
- III. Unanimous decision of all the shareholders to distribute all the Company's assets and liabilities, even those actually unknown following the closing of the Liquidation, to the shareholders of the Company pro rata to their shareholding in the Company;
- IV. Discharge to the general partner;
- V. Closing of the liquidation;
- VI. Book keeping.

Resolutions

- I. The meeting declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.
- II. The meeting declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.
- III. The meeting unanimously resolves to distribute all the Company's assets and liabilities, even those actually unknown following the closing of the Liquidation to the shareholders of the Company pro rata their shareholding in the Company, including the shares held by the Company in Koch CTG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 9.532.026,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90563, which will be transferred to the limited partners of the Company by effect of the liquidation as follows:

Limited partners	Classes of Shares	Number of Shares	Nominal value (EUR)
Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l.	A	100	9.513,00
	B	100	
	C	700	
	D	100	
	E	1	
KCT Foreign Ops Holdings, LP	E	1	
TOTAL	n/a	1.002	n/a

IV. The meeting unanimously resolves to give full discharge to the general partner, namely Koch Chemical Technology GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131320, until the date hereof.

V. The meeting unanimously resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The meeting unanimously resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, and the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131345, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2272, en date du 11 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 643, en date du 25 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Olivier de la Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

Les associés présents ou dûment représentés en vertu de trois (3) procurations données le 28 janvier 2016, et le nombre de parts détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de cette liste de présence que cent pour cent (100%) des parts du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

Ordre du jour

- I. Dissolution de la Société;
- II. Apurement et provisionnement de la totalité du passif de la Société;
- III. Décision unanime des associés de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société à leur compte, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour, au prorata de leur participation dans la Société;
- IV. Décharge à l'associé commandité;
- V. Clôture de la Liquidation;
- VI. Comptes et documents de la Société.

Résolutions

- I. L'assemblée déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.
- II. L'assemblée déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.
- III. L'assemblée décide unanimement d'allouer l'ensemble des actifs et passifs aux associés de la Société à leur compte, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour, au prorata de leur participation dans la Société, y incluses les parts sociales détenues par la Société dans Koch CTG S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'EUR 9.532.026,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90563, lesquelles seront transférées aux associés commanditaires de la Société par effet de la liquidation comme suit:

Associés commanditaires	Catégories de parts sociales	Nombre de parts sociales	Valeur nominale (EUR)
Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l.	A	100	9.513,00
	B	100	
	C	700	
	D	100	
	E	1	
KCT Foreign Ops Holdings, LP	E	1	
TOTAL	n/a	1.002	n/a

IV. L'assemblée décide unanimement de donner décharge pleine et entière à l'associé commandité, nommément, Koch Chemical Technology GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131320, jusqu'à la date des présentes.

V. L'assemblée décide unanimement de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'assemblée décide unanimement que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Dupuis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077273/154.

(160042866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.518.209,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Chemical Technology International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of one million two hundred one thousand Euro (EUR 1.201.000,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93554,

here represented by Ms. Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 29, 2016. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131224, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, dated August 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2227, dated October 6, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch/Alzette dated November 7, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3273 dated December 23, 2013.

Resolutions

I. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.

II. The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

III. The sole shareholder resolves to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, including the following shares held by the Company in Koch CTG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 9.532.026,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90563:

Classes of Shares	Number of Shares	Nominal value (EUR)
A	100	9.513,00
B	100	
C	700	
D	100	
E	1	

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

V. The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch Chemical Technology International S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million deux cent un mille Euro (EUR 1.201.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93554,

ici représenté par Mlle Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l.» (ciaprès, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131224, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2227, en date du 6 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3273, en date du 23 décembre 2013.

Résolutions

I. L'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'associé unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour, y incluses les parts sociales suivantes détenues par la Société dans Koch CTG S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'EUR 9.532.026,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90563:

Catégories de parts sociales	Nombre de parts sociales	Valeur nominale (EUR)
A	100	9.513,00
B	100	
C	700	
D	100	
E	1	

IV. L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

V. L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'associé unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Dupuis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077274/118.

(160042868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

JP Commercial VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.756.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of February

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 78830, here represented by Mrs. Diane Wolf, employee, professionally residing at 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 16. February 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of JP Commercial VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereafter the «Company»), formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register Section B number 143 756, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18th December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 136 of 21st January 2009.

The appearing party, being the sole shareholder and representing the entire share capital, may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of August 10, 1915, as amended.

2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 21 of the articles of association of the Company, the sole shareholder decides to appoint as liquidator JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., being the sole shareholder of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period, it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation:

Im Jahre zweitausend und sechzehn, am achtzehnten Februar

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter Luxemburgischen Recht mit Geschäftssitz in 35, rue Glesener, 1631 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Sektion B unter der Nummer 143 756, hier vertreten durch Frau Diane Wolf, Privatangestellte, geschäftlich ansässig in der 35, rue Glesener, 1631 Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 17. Februar 2016 in Luxemburg.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von JP Commercial VII S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, («die Gesellschaft»), mit Geschäftssitz in 35, rue Glesener, 1631 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg in Sektion B unter der Nummer 143 756, gegründet auf Grund einer notariellen Urkunde vom 18 Dezember 2008 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Amtsblatt) am 21. Januar 2009 unter der Nummer 136.

Die Erschienene, in ihrer Funktion als alleiniger Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, soll über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beratschlagen:

Tagesordnung:

1. Beschlußfassung bezüglich der Auflösung der Gesellschaft in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner geänderten Fassung

2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Der alleinige Gesellschafter fate die folgenden Beschlsse:

Erster Beschluss

In bereinstimmung mit dem Gesetz ber Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner genderten Fassung beschliet der alleinige Gesellschafter, die Gesellschaft aufzulsen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Als Folge dieses obengenannten Beschlusses und gem Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft beschliet der alleinige Gesellschafter, als Liquidator JARGONNANT PARTNERS S. r.l. in seiner Funktion als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, einzusetzen.

Der Liquidator wird mit den weitest gehenden fr die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144 bis 148 des Gesetzes ber Handelsgesellschaften vorgesehen.

berdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zustzlichen Zustimmungsaktes seitens der Hauptversammlung ausben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilges), Hypotheken sowie Auflosungsklagen verzichten; er kann die Lschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfndungen, Widersprchen und sonstigen Hinderungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, einen Teil seiner Befugnisse fr spezielle oder bestimmte Geschfte auf einen oder mehrere Bevollmchtigte bertragen. Umfang und Zeitraum dieser bertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

Der Liquidator kann die Gewinne der Gesellschaft an ihre Mitglieder in bar oder in Sachmitteln in dem Verhltnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausschtten.

Da nunmehr die Tagesordnung erschpft ist, wird die Hauptversammlung geschlossen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer bersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung magebend.

Wrber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwhnt.

Nach Verlesung und Erklrung des Vorstehenden an die Erschienene - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - hat die selbige mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistr Luxembourg A.C.1, le 23 fvrier 2016. Relation: 1LAC/2016/5816. Reu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (sign): C. FRISING.

- FR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 9. Mrz 2016.

Rfrence de publication: 2016077265/111.

(160042494) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Ivavi S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-2741 Luxemburg, 2, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 159.607.

L'an deux mille seize, le vingt-quatre fvrier.

Par-devant Matre Alex WEBER, notaire de rsidence  Bascharage.

S'est runie

l'assemble gnrale extraordinaire des actionnaires de la socit anonyme "IVAVI S.A." (numro d'identit 2011 22 05 072), avec sige social  L-4751 Ptange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numro B 159.607, constitue suivant acte reu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2011, publi au Mmorial C, numro 1224 du 7 juin 2011.

L'assemble est ouverte sous la prsidence de Madame Christine HALLAIS, grante de socit, demeurant  Paris (France),

qui dsigne comme secrtaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employ priv, demeurant  Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemble choisit comme scrutatrice Madame Marie CHENOUR, juriste, demeurant  Luxembourg.

Le bureau ayant t ainsi constitu, la Prsidente dclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.**

4.1 - La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour les entreprises que pour les particuliers:

- dans le domaine immobilier et financier: conseil en investissement, conseil juridique, transactions immobilières, commercialisation de produits immobiliers et financiers,

- dans le domaine des transports: location et vente de véhicules particuliers ou utilitaires,

- dans le domaine informatique: conception, réalisation, gestion de systèmes d'information, d'outils de communication internet, audiovisuels, location et vente de matériels informatiques,

et plus généralement conseils en matières juridique, financière, gestion et communication.

4.2 - Elle peut réaliser son objet soit directement, soit indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations ou transactions à caractère commercial, financier ou d'investissement, de nature à favoriser ledit objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

4.3 - La société peut participer à la création, au financement et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, et prêter tous concours à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

4.4 - D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2) Transfert du siège social L-2741 Luxembourg, 2, rue Lucien Wercollier et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Administrateur-délégué - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.**

4.1 - La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour les entreprises que pour les particuliers:

- dans le domaine immobilier et financier: conseil en investissement, conseil juridique, transactions immobilières, commercialisation de produits immobiliers et financiers,

- dans le domaine des transports: location et vente de véhicules particuliers ou utilitaires,

- dans le domaine informatique: conception, réalisation, gestion de systèmes d'information, d'outils de communication internet, audiovisuels, location et vente de matériels informatiques,

et plus généralement conseils en matières juridique, financière, gestion et communication.

4.2 - Elle peut réaliser son objet soit directement, soit indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations ou transactions à caractère commercial, financier ou d'investissement, de nature à favoriser ledit objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

4.3 - La société peut participer à la création, au financement et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, et prêter tous concours à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

4.4 - D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social L-2741 Luxembourg, 2, rue Lucien Wercollier et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que l'adresse de l'administrateur Madame Marie CHENOUR est désormais fixée à L-2741 Luxembourg, 2, rue Lucien Wercollier.

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs Mesdames Christine HALLAIS et Marie CHENOUR et Monsieur Alain-Vincent CHENOUR jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2021.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, l'assemblée décide en outre de nommer Madame Marie CHENOUR, préqualifiée, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2021.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «CONCORD INTERNATIONAL MARKETING S. à r.l. comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes Monsieur Alain CHENOUR, retraité, né à Paris (France) le 12 mai 1949, demeurant à L-75012 Paris, 14, rue Gabriel Lamé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HALLAIS, J-M. WEBER, CHENOUR, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} mars 2016. Relation: 1LAC/2016/6847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016077259/103.

(160042777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Kartesia Co-Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Luxembourg, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.163.

Dépôt rectificatif du dépôt L_150199813

L'an deux mil seize, le premier mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Kartesia Credit Opportunities I S.C.A.», SICAV-SIF, une société en commandite par actions, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.944;

représentée par M. Damien BARBOSA ou tout autre employé de l'étude de Maître Karine REUTER.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul actionnaire de la société à

«Kartesia Co-Invest II»

établie et ayant son siège social à L-8009 Luxembourg, 19-21, route d'Arlon.

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 octobre 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201.163, publiée au Mémorial C numéro 3.056, page 146.652 du 9 novembre 2015.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions:

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2015, Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015, Relation: 2LAC/2015/24507, il avait été décidé de procéder à la constitution de la société et de fixer le siège social de la société à L-8009 Luxembourg, 19-21, route d'Arlon.

Or, il s'avère que le siège social est situé à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

La partie comparante prie dès lors le notaire instrumentant de rectifier cette erreur matérielle qui s'est produite dans le dit acte, alors que la décision dont question doit se lire comme suit:

« 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de la Société (ci-après, le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique.

2.2 Lorsque le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il -pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.»

Et dans la version anglaise:

“ 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

2.2 Where the Board or the Sole Director, as applicable, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.”

Dès lors, il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle à tout endroit où cela s'impose.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: D. BARBOSA, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 01 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/4516. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077268/59.

(160042461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

K.S.D. BIH-Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4711 Pétange, 165, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg F 10.749.

— STATUTS

Il a été convenu entre les soussignés suivants

1. Safet Suljkanovic, pensionne, au titre du membre fondateur et Président, né le 1 juin 1964 a Donji Rainci, Tuzla, Bosnie/Herzégovine, et demeurant a 165 rue d'Athus, L-4711 Pétange (Luxembourg).

2. Faruk Suljkanovic, ouvrier communale, au titre du membre fondateur, Vice-président 1 et Trésorier, né le 15 juillet 1986 Tuzla, Bosnie-Herzégovine et demeurant a 31, rue Marie-Adélaïde, L-4757 Pétange.

3. Irfan Zulic, ouvrier, au titre du membre fondateur Vice-président 2 et Secrétaire, né le 17 octobre 1983 à Tuzla, Bosnie-Herzégovine et demeurant a 26, rue de la Liberté, L -4754 Pétange.

de créer une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, 4 mars 1994 et 19 décembre 2002.

Art. 1^{er}. L'association se nomme "K.S.D. BIH - Luxembourg" (Société culturelle et sportive «Bosnie et Herzégovine» Luxembourg)

Le siège est à Pétange, 165 rue d'Athus, L-4711 Pétange (Luxembourg).

Art. 2. Le but de l'association est:

- Participation à des activités récréatives dans le sport, les sphères sociales et culturelles pour adultes et enfants
- Créer et développer la structure de coopération avec d'autres associations au Luxembourg
- Soutenir le contact entre les étrangers et les hôtes
- Combattre le racisme et la xénophobie

Art. 3. L'association agit en toute indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4.

- La cotisation annuelle sera fixée lors de l'assemblée générale et ne pourra pas être supérieure à 100 Euros.
- Toute personne peut être membre du club sous condition d'acceptation des statuts indépendamment de sa nationalité ou son appartenance religieuse

Art. 5. L'assemblée générale se compose de tous les membres et se réunit une fois par an ou selon la nécessité.

Art. 6. L'assemblée générale doit nécessairement se prononcer sur les points suivants:

- Changement des statuts
- La nomination et la révocation du conseil d'administration
- Programme de travail
- Approbation du budget
- Dissolution de l'association

Art. 7. L'assemblée générale ou l'assemblée extraordinaire peut être convoquée par deux tiers des membres et les décisions sont valables sous acceptation des deux tiers présents.

Art. 8.

- L'association est gérée par un conseil d'administration élu par l'assemblée et composée d'un président et d'un certain nombre de membres déterminés par le conseil de l'assemblée
- Le conseil d'administration prend la décision des membres présents au conseil

Art. 9. Les ressources monétaires impliquent:

- Cotisations perçues auprès des membres de l'association
- Aides financières et subventions
- Donations et legs au profit de l'association

Art. 10. Le secrétaire du club est en charge de la documentation du club, sauf pour l'enregistrement des liquidités qui est conduit par le trésorier.

Art. 11. Toutes les fonctions qui sont exercées dans l'association sont volontaires et non rémunérées.

Art. 12.

- Le cachet officiel du club est rond et comporte le texte STATUTS K.S.D. BIH - Luxembourg et au milieu le drapeau officiel de Bosnie et Herzégovine et du Luxembourg. Le deuxième cachet est carré avec le même texte et emblème.
- Les cachets sont utilisés pour tous les documents officiels du club

Référence de publication: 2016077267/54.

(160043467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.609.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2016

- L'associé unique a accepté la démission de Mr. Robert Patrick Moores, né le 6 août 1962 à Swinton, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat.

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Martin Dunn, né le 25 mars 1971, à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 95 Wigmore Street, W1U 1FB, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 4 mars 2016 sont les suivants:

- Jana Oleksy, gérante de classe A;
- Daphné Charbonnet, gérante de classe B;
- Davy Beaucé, gérant de classe B; et
- Martin Dunn, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016077822/21.

(160043502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 90.079.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 05 mai 2014.

Le mandat du Commissaire aux Comptes Triple A Consulting S.A. N° Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B61 417 est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Le 05 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Crown Property Invest S.A.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2016079262/14.

(160045034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Café & Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 1.318.413.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 13 mars 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016079236/13.

(160045065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Luxembourg Amateur Radio Union, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9286 Diekirch, 7, rue Joseph Theis.

R.C.S. Luxembourg F 9.810.

Die koordinierte Satzung vom 3. Februar 2016 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077290/10.

(160042848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.
